



PHILHARMONIE DE PARIS
**ORCHESTRE
DE PARIS**

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DEUX POSTES DE CHEF D'ATTAQUE DES SECONDS VIOLONS (16 ET 17 septembre 2021)

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **deux** pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription en ligne**
- **copie de la carte d'identité ou du passeport**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2. Prise de fonction : à convenir

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 1 : 4.275,34 € (au 01.01.2019).

4. Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre page recrutement en ligne.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> et envoyer une copie de leur carte d'identité numérisée par email : concours@orchestredeparis.com **avant le 6 septembre 2021**, dernier délai.

Les candidats inscrits recevront par email une convocation une semaine avant la date du concours indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. La première épreuve se déroule derrière un paravent. Un tirage au sort aura lieu avant le début de l'épreuve, qui définira un ordre numéroté de passage.

7. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(la) pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e).

Un lien pour réserver un créneau de répétition en ligne vous sera envoyé une semaine avant les épreuves.

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve (derrière paravent): le 16 septembre 2021

2^{ème} épreuve et 3^{ème} épreuves: les 16 et 17 septembre 2021

En fonction du nombre d'inscription, le service concours se réserve le droit de programmer les 3 épreuves du concours le 17 septembre. Vous en serez informé une semaine avant.

Salle précisée sur la convocation.

RULES

1. Applicants from all nationalities may apply to this audition. To compete, all applications must imperatively be sent to the Administration of the Orchestre de Paris and include the following two documents:

- the online registration form*
- copy of your identity card or passport*

Any incomplete application will not be taken into account and will be returned to the candidate

2. Starting date: to be agreed

3. The gross monthly salary is that of category 1: € 4,275.34 (as of 01.01.2019).

4. The orchestral excerpts can be downloaded from our online recruitment page.

*5. Applicants wishing to participate in this audition must complete the online form on our site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> and send a copy of their identity card digitized by email: concours@orchestredeparis.com before **September 6th**, latest deadline. Registered candidates will receive an invitation by email indicating the place, date and time of the audition one week before the audition.*

6. The first round takes place behind a screen. A random draw will take place before the start of the event, which will define a numbered order of passage.

7. The costs of stay, travel as well as those concerning the rehearsals with the pianist, are the responsibility of the candidate.

A link to book a rehearsal slot online will be sent to you one week before the events.

AUDITION DATES

1st event (behind screen): September 16, 2021

2nd round and 3rd round: September 16 and 17, 2021 Depending on the number of registrations, the competition service reserves the right to schedule the 3 audition rounds on September 17th. You will be notified a week before.

PROGRAMME:

1^{er} tour :

Un concerto au choix :

- MOZART : Concerto pour violon n°4 K.218 : 1^{er} mouvement en entier sans cadence (Edition au choix)
- MOZART : Concerto pour violon n°5 K.219 : 1^{er} mouvement en entier sans cadence (Edition au choix)

Solo d'orchestre :

- DVORAK : Symphonie n°8 : 2^{ème} mouvement : De la mesure 57 jusqu'au 1^{er} temps de la mesure 64 (Partie de Violon 1) (Edition Luck's music)

Trait d'orchestre :

- STRAUSS : Don Juan : 1^{er} mouvement : Du début jusqu'à 12 mesures après le repère C (Partie de Violon 2) (Edition Peters)

2^{ème} tour :

Concerto :

- BRAHMS : Concerto pour violon op.77 : 1^{er} mouvement : De la mesure 84 à la mesure 272 (Edition au choix)

Solo d'orchestre :

- STRAUSS : Vier letzte Lieder : 3^{ème} mouvement « Beim Schlafengehn » : De la mesure 24 au 1^{er} temps de la mesure 39 (Partie de Violon 1) (Edition Boosey & Hawkes)

Traits d'orchestre :

- MOZART : La Flûte enchantée : Ouverture : Du 2^{ème} temps de la mesure 10 jusqu'à la mesure 58 incluse (Partie de Violon 2) (Edition Breitkopf)
- RAVEL : Daphnis et Chloé : Suite n°2 : Du repère 212 jusqu'à 4 mesures après le repère 220 (Partie de Violon 2, 1^{ère} ligne) (Edition Durand)

3^{ème} tour :

Morceau imposé :

- DEBUSSY : Sonate pour violon et piano : 1^{er} mouvement (Edition au choix)

Traits d'orchestre :

- BEETHOVEN : Symphonie n°3 : (Edition Bärenreiter)
 - 1^{er} mouvement : De la mesure 1 à 83 (Partie de Violon 2)
 - 3^{ème} mouvement : De la mesure 1 à 127 (Partie de Violon 2)
- BRAHMS : Symphonie n°2 : 4^{ème} mouvement : De la mesure 244 à 325 (partie de Violon 2) (Edition Breitkopf)
- BARTOK : Concerto pour orchestre : 5^{ème} mouvement « Finale » : De la mesure 265 jusqu'au 1^{er} temps de la mesure 292 (Partie de Violon 2) (Edition Boosey & Hawkes)

Musique de chambre :

- SCHUBERT : Trio à cordes D.471 : 1^{er} mouvement en entier (Edition Bärenreiter)

Tous les traits d'orchestre peuvent être joués ou rejoués dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

All orchestral excerpts can be played or replayed in all events.

Whatever the test being performed, the jury reserves the right to interrupt the candidate.

On the contrary, if he considers it useful, he may proceed to a new hearing. All the tests are eliminatory. The jury's decisions are final.